

**Les fiefs comtois de Charmes et d'Etrabonne  
à Champagne sur Vingeanne**

**P. CAMP**

**Auvel, le 10 décembre 1997**

<i>I. Aux origines de la féodalité dans les pays de la Vingeanne</i>	<u>3</u>
<i>II. Les deux petits fiefs comtois de Champagne : meix de Charmes, meix d'Etrabonne</i>	<u>5</u>
A. Le meix de Charmes	<u>5</u>
B. Le meix d'Etrabonne	<u>9</u>
<i>III. Les partages compliqués du fief de Pradines</i>	<u>13</u>
<i>IV. Le fief comtois de Champagne à la famille de Baignard</i>	<u>15</u>
1° Jacques de Baignard	<u>15</u>
2° Jacques-François de Baignard	<u>19</u>
3° Jean-Bénigne de Baignard	<u>19</u>
4° Jean-Claude-Bénigne de Baignard	<u>22</u>
<i>V. La fin de la féodalité – La famille de Baignard sous la Révolution</i>	<u>23</u>
<i>Conclusion</i>	<u>25</u>
<i>Notes et références</i>	<u>27</u>
<i>Petit lexique</i>	<u>29</u>

## **Introduction**

L'histoire du Moyen-Age s'est surtout intéressée à l'étude des châteaux-forts, sièges des fiefs importants tenus par de puissants féodaux. Ils frappent encore de leurs ruines imposantes dignes des grands noms dont ils perpétuent la mémoire. Ils ne furent pourtant pas les plus nombreux parmi les demeures de la noblesse. Là résidaient les suzerains comme les Chalon à Arlay ou à Rochefort, les Vergy dans l'arrière-côte bourguignonne, puis à Beaumont, Mirebeau, Champlitte, ou les sires de Pesmes au bord de l'Ognon. Aux XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, ces vastes édifices hébergeaient, à côté du maître, la garnison des hommes d'armes, ses vassaux – les milites castri – installés dans quelque partie de la grande bâtisse. Les guerriers, quand ils ne partageaient pas la table du seigneur dont ils formaient la "maignie" (ou mesnie), vivaient du revenu de leurs petits fiefs dispersés dans la campagne voisine. Vint le temps où, l'insécurité diminuant, ils purent s'établir au milieu de leurs domaines, tout en restant, bien entendu, astreints aux services imposés par leur condition de vassal. Ils habitèrent des manoirs sans valeur militaire, très souvent en forme de tour dont la silhouette élancée signalait la noblesse du propriétaire. Elles furent nombreuses. Dans notre proche horizon, on en voit encore à Vénère, à Crésancey, à Chazeuil, Montagney-les-Pesmes. Elles étaient complétées par des dépendances, écuries, granges, greniers où l'on hébergeait les récoltes du domaine, les redevances en nature, notamment les dîmes acquittées par les paysans. Les messiers et les forestiers du domaine venaient y faire leurs rapports ; le juge seigneurial y rendait la justice.

Le petit château de Champagne sur Vingeanne est le type même du manoir, avec le cachet particulier que lui donnent ses tourelles d'angle, la proximité de la Vingeanne et le beau parc qui l'entoure.

Dans l'histoire féodale, il offre un intérêt particulier, celui d'avoir été le siège d'un petit fief comtois, dit d'Etrabonne, auquel fut réuni celui de Charmes, son voisin immédiat, tous deux relevant d'Autrey-les-Gray et enclavés dans le royaume de France, le reste du village de Champagne, soit la plus grande partie, relevant du comté de Beaumont.

## **I. Aux origines de la féodalité dans les pays de la Vingeanne**

Cette situation singulière, bien caractéristique des complications de l'époque féodale, mérite un retour en arrière.

Quand l'empire romain commença à se disloquer sous les assauts des barbares, les empereurs, pour remédier à la dépopulation et assurer le recrutement des légions, installèrent, dans les régions dévastées, des tribus d'envahisseurs en se les associant à titre de colons militaires ou lètes. Les bords de la Saône, vraisemblablement sous Constance Chlore, vers l'an 300, accueillirent des Francs venus des basses vallées de l'Escaut et du Rhin, Hattuariens sur la rive droite, Chamaves sur la rive gauche. Ainsi se constituèrent le pagus hattuariensis = Attouar ou Attuyer et le pagus amavensis ou Amaous dont le village de St Vivant, près de Dole, garde encore le nom. Le premier, qui seul nous intéresse ici, s'étendit approximativement sur 100 kilomètres, des environs de Fouvent à St-Jean-de-Losne, avec une largeur qui varia au cours des siècles, environ 50 kilomètres.

Aux temps mérovingiens puis carolingiens, le pagus attuariensis, ou pays d'Attuyer, sera une circonscription administrative gouvernée par un comte. Dans l'affaiblissement du pouvoir central, sous les successeurs de Charlemagne, les comtes usurpèrent les pouvoirs qui leur étaient confiés, firent des pagi leur domaine propre et en disposèrent pour "chaser" (=

installer, doter) leurs fidèles devenus des vassaux. Le pays d'Attuyer se disloqua ainsi au bénéfice de grands féodaux installés à Fouvent, Champlitte, Beaumont, Mirebeau, Dijon et les Maillys, souvent membres d'une même famille. Les sires de Beaumont qui portent encore, vers l'an 1000, le titre de comtes d'Attuyer, avant de se limiter à celui de comtes de Beaumont, gouvernent un vaste territoire englobant Blagny, Champagne-sur-Vingeanne et la seigneurie d'Autrey-les-Gray dont la grande forêt est la pièce majeure de leur domaine en un temps où la chasse fournissait une bonne partie des ressources de la table.

Quand la première dynastie des comtes de Beaumont s'éteignit en ligne masculine, vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, Ermengard, héritière du comté, le porta, par mariage, à Foulques 1<sup>er</sup> des Maillys dont la seigneurie couvrait l'Oscheret, c'est à dire les basses vallées de l'Ouche et de la Tille. La dynastie des sires de Beaumont-Maillys se maintint pendant plus d'un siècle jusqu'au jour où, en l'absence d'héritier mâle, elle fut portée à Guy de Vergy par son mariage, vers 1160, avec Alis de Beaumont.

Les Vergy, d'illustre origine, étaient capables de tenir tête au duc de Bourgogne. Une guerre qu'ils soutinrent contre lui, avec l'appui du roi Philippe Auguste, se termina, vers 1195, par un traité qui leur accordait, en échange de Vergy, la seigneurie ducal de Mirebeau. Un mariage leur valut Fouvent ; des achats les installèrent à Champlitte, rassemblant ainsi les terres d'une bonne partie de l'ancien Attuyer. A la mort de Guy de Vergy, en 1204, ses domaines se divisèrent entre ses fils, Hugues qui tint Autrey et Simon à qui fut attribué Beaumont. C'est à ce partage successoral que remonte, selon toute vraisemblance, la division de Champagne en deux lots ; l'un le plus important, dans la part de Beaumont, releva du duché, au royaume de France ; l'autre, qui nous intéresse plus particulièrement, fut fief comtois en terre d'empire.

Pourquoi ce partage auquel on ne voit pas de raison particulière commandée par la nature des lieux ? On peut l'expliquer par le régime des fiefs parvenu, lorsqu'il se produisit, à sa parfaite organisation.

Les premiers féodaux de Champagne-sur-Vingeanne : A cette époque où toute la fortune est d'origine terrienne, Champagne comptait quelques familles nobles ou, au moins, des hommes libres aptes à devenir vassaux du comte de Beaumont. On les voit paraître dans les plus anciennes chartes, notamment celles que nous a conservées la chronique de Bèze. Certains, dont la qualité n'est pas précisée, sont appelés comme témoins dans des donations importantes, tel Humbert de Champagne vers 1050, ou Frédéric de Champagne en 1134, quand Hugues de Beaumont donne à l'abbaye de Bèze l'église St-Martin-sous-Beaumont. Lui-même frère du chevalier Hugues Chainé, s'apprêtant à partir pour Jérusalem, a donné à la même abbaye son moulin de Blagny et tout ce qu'il possédait dans ce village. C'était, à n'en pas douter, un chevalier, comme cet Hugues de Champagne, sans doute son descendant, surnommé le Lièvre, témoin en 1191, au siège de St Jean d'Acre, à l'acte par lequel Guy de Vergy, son suzerain, donne aux chevaliers du Temple une terre à Autrey [1]. Rentré du périlleux voyage d'Outre-Mer, il assiste, en 1204, Adélaïde, récemment veuve de Guy de Vergy, lorsqu'elle ratifie une donation de son mari à l'abbaye de Cîteaux ; et c'est peut-être un parent que ce "Milo, Miles de Campaynis" qui avait été appelé comme témoin à cette donation [2].

Il y eut donc, au XII<sup>e</sup> siècle, à Champagne, des chevaliers dans la mouvance de Beaumont-Autrey et, comme après la séparation des deux fiefs, vers 1204, on ne trouve plus à Champagne de vassaux de Beaumont, on est certain qu'ils ont suivi le sort d'Autrey, avec les fiefs qu'ils détenaient. Ainsi s'explique cette singularité de fiefs comtois enclavés dans le royaume de France. Le cas n'est pas exceptionnel. Dans le voisinage immédiat, d'autres petits fiefs détachés de Beaumont suivirent le sort d'Autrey. Tel fut, à côté même de l'église de St-

Martin-sous-Beaumont, sur la rive gauche de la Vingeanne, le fief de la Ferté-sous-Beaumont, ou, à Oisilly, le fief de La Rochette ou encore, à Renève, le meix Gruson qui se réduisait à peu près à quatre feux.

## **II. Les deux petits fiefs comtois de Champagne : meix de Charmes, meix d'Etrabonne**

Les deux petits fiefs de Champagne, dans la mouvance d'Autrey, sont généralement qualifiés de meix, ce qui caractérise bien leur médiocrité. Le meix ou manse (alias mée en Bourgogne, mas en provençal, du latin mansus, de manere = demeurer) est, en termes d'ancienne coutume, l'habitation d'un cultivateur jointe à autant de terre qu'il en faut pour l'occuper et le nourrir. Malgré leur qualité noble qui les astreint à l'hommage féodal et les soumet aux obligations militaires, ces meix de Charmes et d'Etrabonne se réduisent, dans le village, à un terrain où est bâti la demeure et, dans le finage, à des terres et prés à quoi s'ajoutent quelques meix roturiers astreints à une redevance. Ajoutons, ce qui est important, le droit de prendre du bois dans les forêts d'Autrey pour chauffage, maisonnement et fabrication de voitures. Aucune mention de ce que l'on trouve d'ordinaire dans les dénombremens féodaux : four banal, moulin et rivière banale, serfs, corvées, poules de Carémentrant ; aucun droit de justice, ni haute ni moyenne, ni basse ; bref, si l'on excepte le bien féodal, rien de plus qu'un simple domaine bourgeois pourvu de quelques fermiers ou métayers. Il est bien évident qu'un homme de guerre, pour subsister, ne pouvait se contenter d'une telle dotation. Ces meix de Charmes et d'Etrabonne, même lorsqu'ils seront réunis, ne feront, pour leurs titulaires, que compléter d'autres revenus.

### **A. *Le meix de Charmes***

Sa transmission est connue par deux documents concordants des Archives du Doubs [3] présentés, vers 1660, l'un pour un procès de gabelle, l'autre pour une contestation au sujet d'une double dîme, entre Jacques de Baignard, seigneur du fief d'Etrabonne, et les habitants de Champagne.

Le premier document se comprend par le statut singulier de Champagne partagé entre royaume de France et Empire (ou Espagne). Les ressources en sel de la Franche-Comté avaient valu à ses habitants d'être exempts de la gabelle établie en 1370, dans le duché, par Philippe le Hardi. De là, comme on l'imagine sans peine, la tentation de fraudes puisqu'il suffisait, à Champagne, de traverser une rue pour revendre en duché, avec substantiel bénéfice, le sel non gabellé de Franche-Comté. C'est ce qui valut à Champagne, point critique, de devenir le siège d'un bureau de traites foraines (l'équivalent de nos douanes) et ce qui exposa les possesseurs des fiefs d'Etrabonne et de Charmes, jouissant de l'exemption, aux prétentions indues et aux tracasseries des contrôleurs du grenier à sel de Mirebeau.

Les documents que nous allons utiliser donnent le détail des titulaires du fief de Charmes, afin de prouver sa mouvance comtoise, depuis ses origines jusqu'à 1665. Ils concordent avec les reprises de fief que nous avons pu retrouver : "En 1220, le 8 avril, Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, donna à Ansery de Nantes, en fief, tout ce qu'il possédait à Champagne, avec le droit de prendre du bois dans la forêt d'Autrey. Le dit Ansery en a joui pendant sa vie. Après son décès, ce fut Geoffroy du Meix ; après ce fut Tristan de Maison Comte, puis Simon de Charmes, puis Thierry de Charmes, puis Guillaume de Charmes, puis Moingin Contault, puis Alexandre d'Angoulevant, puis Robert de Pradines, puis Guillaume dit le Touf de Pradines, puis Richard Richard et Noblet, qui tous ont repris de la maison de Vergy, ce qui, depuis 1220, fait 405 ans" .



Notons que cette suite présente, de toute évidence, une lacune importante entre Ansery de Nantes (1220) et Geoffroy du Meix (1389). Après Ansery de Nantes, absolument inconnu dans la région, Geoffroy du Meix est bien attesté à Champagne où il résidait en 1370, 1387, 1391[4]. Simple écuyer, il était fils de Pierre du Meix, chevalier, du nom d'un village de l'actuel canton de Grancey. Il portait les armes de la maison de Villecomte (actuel canton d'Is-sur-Tille) : un lion avec une bordure de besants, ce qui le rattache à une famille féodale importante. Il fut capitaine du château de Talant en 1365. On ignore comment lui étaient advenus ses droits sur Champagne. En 1370, il était marié à Isabelle de Fontaine-les-Dijon, issue de la famille de St Bernard et, de ce chef, tenait au Val-Saint-Julien un domaine en fief de Jacques de Granson, seigneur de La Marche. Veuf d'Isabelle, il épousa Jeanne de Blaisy, qui mourut en 1382. Il s'unit en troisièmes noces avec Perrenotte des Granges, ce qui le fit propriétaire d'un domaine à Annoux, dans la châtellerie de Montréal et de Chastel-Girard (août 1391). Sa fille Guillemette, issue de son union avec Isabelle de Fontaine, épousa Jean de Maisoncomte, d'une famille féodale du Nivernais [5].

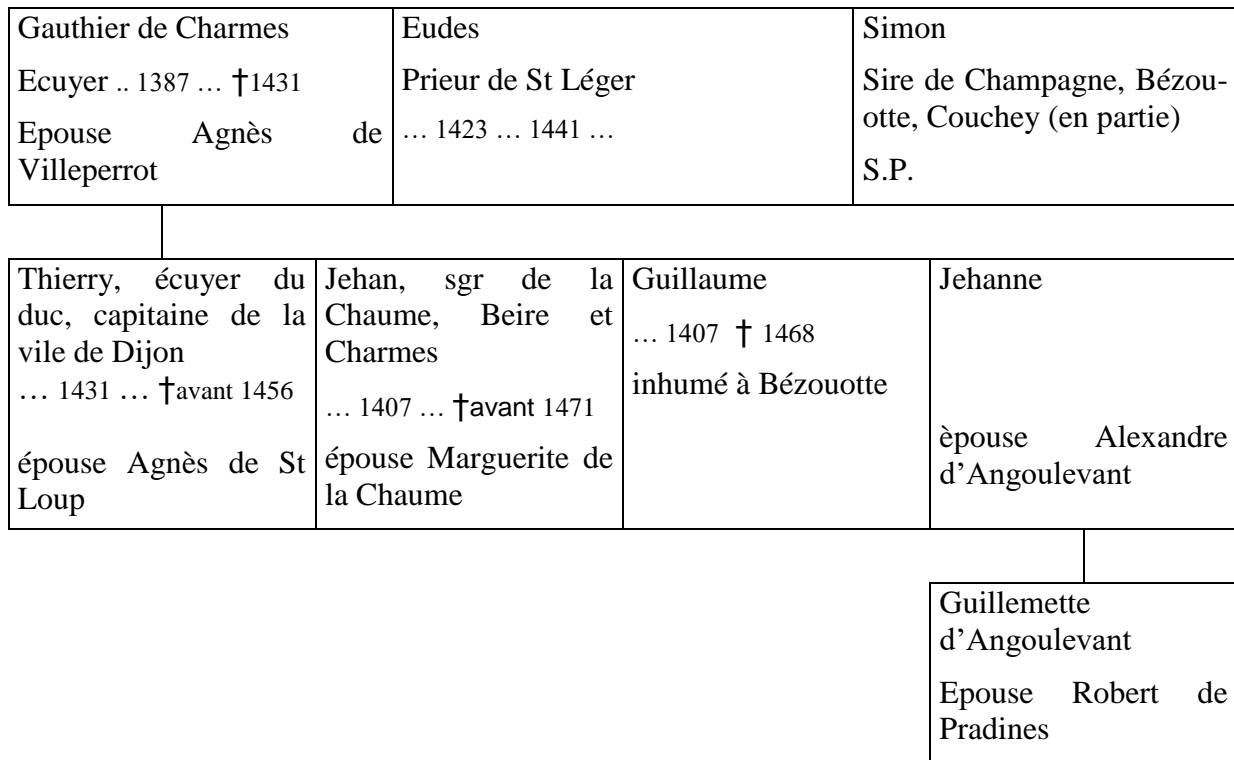
Une description de son fief est donnée par le dénombrement de Jacques de Vergy en 1389 [6] : "ce que Geoffroy du Meix, écuyer, tient en fief à cause d'Autrey, à savoir une maison à Champagne, la place que l'on dit la Motte vers le pont de la dite ville, 2 francs de cense en divers lieux, 24 faux de pré, 92 journaux de terre arable tant en charme (=friche) comme en labour, assis à Champagne, Colonge et vers Lulley (Loeuilley), un meix à Champagne appelé le meix à la Corne, ensemble la vigne au Vargelin qui est dessus le dit meix, le meix Nidoine devant l'église St Hylaire, le cloux (clos) et les maisons devant le dit cloux et doit un service (= prestation en nature telle que fourniture de poisson). Les hoirs Meline du pont doivent un service, le tout peut valoir 10 livres" (entendons 10 livres de revenu).

Ainsi, la situation de la "motte de Charmes" est bien précisée : vers le pont sur le Soirsan qui est au bas de la grande rue. A cette époque, cette motte n'est plus qu'une "place", les bâtiments qu'elle a pu porter étant détruits. Geoffroy habite une simple maison dans le village.

La famille de Maisoncomte venue à Champagne par le mariage de Jean de Maisoncomte avec Guillemette du Meix n'y est attestée que par une mention de la reprise du fief de Toussaint – alias Tristan – de Maisoncomte le 18 juillet 1408 [7].

Vient ensuite Simon de Charmes nommé le 15 mars 1428 dans le dénombrement de Charles de Vergy [8], sans que l'on sache comment ce fief échut à ce nouveau propriétaire. Les sires de Charmes dont trois représentants, Simon, puis ses neveux Thierry et Guillaume, vont tenir successivement le fief auquel ils ont laissé leur nom, venaient du village de Charmes, dans la paroisse de Bézouotte et dans la seigneurie de Mirebeau, à 9 kilomètres de Champagne [9]. Leur famille a eu, dans l'histoire de Bourgogne au Moyen-Age, un certain lustre par les dignités ecclésiastiques dont plusieurs de ses membres furent revêtus. On y trouve un abbé de Bèze (1388 – vers 1400 [10]), deux prieurs de St Léger, Eudes attesté en 1423 et 1441 [11], puis Philibert [12], qui fut aussi abbé de St Seine [13], enfin Claude, abbé de St Bénigne de Dijon et de St Germain d'Auxerre, mort en 1519 [14] : "Simon de Charmes, écuyer, seigneur de Champagne en partie" avait d'autres biens à Bézouotte et à Couchey près de Dijon. Il mourut sans descendance ; son héritage fut partagé en 1442 entre ses neveux Thierry, Jean et Guillaume [15]. Thierry vendit sa part à son frère Guillaume en 1543 [16] et sans doute Jean fit-il de même car, à la date du 31 octobre 1454, Guillaume de Charmes reprend le fief comme seul propriétaire [17].

## Généalogie simplifiée



Thierry de Charmes dota, en l'église de Bézouotte qui était la paroisse de Charmes, la chapelle de Notre-Dame fondée pour satisfaire aux dernières volontés de son père mort en 1431 [18]. Selon la plus extrême probabilité, c'est lui qui donna à cette chapelle la célèbre statue de la Vierge à l'Enfant que l'on y voit encore. Capitaine général de la ville de Dijon [19], il a su où se procurer ce chef-d'œuvre. C'était le temps où Claus de Werve, neveu et successeur de Sluter, régnait sur la sculpture bourguignonne [20].

Et de même, on imaginerait volontiers que la statue de St Thibaut<sup>1</sup>, à l'église St Julien de Champagne, soit un legs des sires de Charmes. Rapportée vraisemblablement de l'église St Hilaire, détruite vers 1740, qui fut la paroisse des fiefs de Charmes et d'Etrabonne, elle a été placée en façade de l'église Saint Julien avec deux autres statues de qualité. Elle porte la marque d'un bon atelier d'imageur bourguignon de la première moitié du XV<sup>ème</sup> siècle [21]. Il faut souhaiter qu'on ne la laisse pas plus longtemps exposée aux intempéries qui finiront par la détruire.

Jean et Guillaume de Charmes furent inhumés à Bézouotte, dans la chapelle de leur famille, sous des plates-tombes que l'on y voit encore. Celle de Guillaume rappelle qu'il mourut le 12 mars 1468 (ancien style). Aux angles de la dalle figurent les 4 quartiers de Guillaume. En haut, à dextre, ce sont les armes de Charmes qui étaient d'argent à la bande de gueules chargée de 3 quintefeuilles d'or, mais avec une bordure de - - - qui est une brisure, parce que Guillaume était un cadet.

Nous n'avons pas le dénombrement de Guillaume. Il est fort probable qu'il avait construit une demeure sur la motte qui a pris de lui le nom de "motte Guillaume de Charmes". Nous avons vu que le dénombrement de Jacques de Vergy en 1389 mentionnait

<sup>1</sup> Remarquable statue du côté gauche du porche, analogue à une statue de l'église de Poligny (faucon dans les mains).



cette motte comme une simple place, mais le terrier de 1527, dont nous parlerons en son temps, établi pour Guillaume de Letouf dit de Pradines, dit que ce meix, "circuit de murailles tout à l'entour, a encore apparence d'anciens maisonnements brûlés soit environ 33 ans", autrement dit, dans les années 1494. On peut préciser que cette destruction remontait à 1492, quand Charles VIII eut répudié sa fiancée Marguerite d'Autriche, pour épouser, le 6 décembre 1491, Anne de Bretagne. Comme il ne rendait pas la dot de la princesse – (Comté et Artois)- les troupes de Maximilien, conduites par le sire de Vaudrey, occupèrent ces provinces. Le traité de Senlis (2 mai 1493) les restitua à leur légitime propriétaire.

La question n'a pas grande importance puisqu'il ne reste aucun vestige des constructions sur la motte de Guillaume de Charmes. Quand il mourut, le 12 mars 1468/69, il y avait déjà plusieurs années qu'il avait aliéné son fief que l'on trouve, en 1463, appartenir à Moingin Contault, secrétaire du duc de Bourgogne [22]. Simple bourgeois, qualifié d'honorable, il ne pouvait, en droit féodal strict, tenir un "fief de danger", c'est à dire comportant des obligations militaires [23]. Sans doute, s'agissait-il d'une de ces ventes avec clause de rachat dissimulant un prêt d'argent interdit par l'Eglise. Les revenus du fief, pendant le temps de son aliénation, représentaient l'intérêt de la somme versée au vendeur. Moingin Contault ne fit que passer à Champagne. Alexandre d'Angoulevant, mari de Jeanne de Charmes [24] et beau-frère du défunt Guillaume de Charmes, mort sans postérité, fit valoir son droit de retrait lignager et rentra en possession du fief dont il donna dénombrement à Charles de Vergy. Il le tenait encore en 1473 où l'enquête sur la valeur des fiefs l'estime à 13 livres de rente [25]. Guillemette d'Angoulevant, que nous supposons être sa fille, le porta par mariage à un personnage étranger à la région, Robert de Letouf, dit de Pradines, qui le reprit de Guillaume de Vergy, sire d'Autrey, le 11 février 1485 [26]. Son dénombrement le décrit ainsi "une motte enlevée de terre<sup>2</sup> et fossoyée à l'entour, d'un demi-journal, lieu-dit sur la rivière de Rigolle (autre nom du Soirsan), tenant de tous côtés à la communauté (c'est à dire aux maisons et aux rues du village) et abornée de 3 bornes devers le cours d'icelle rivière" [27].

C'est ici que s'arrête l'histoire du meix de Charmes comme fief indépendant car, à partir de 1527, et peut-être avant [28], il se trouve réuni au meix d'Etrabonne entre les mains de Guillaume de Letouf dit de Pradines que nous supposons, en l'absence d'une généalogie bien établie, être le fils de Robert.

## ***B. Le meix d'Etrabonne***

En août 1341 apparaît à Champagne et y demeurant, Jean de Champlitte, damoiseau, dont les origines posent un difficile problème de généalogie [29]. En effet, son fils nouvellement émancipé porte, dans un acte de 1364, le nom de Jacques de Champlitte alias de Strabonne [30]. En 1369, il est Jacobus dictus d'Estrabone, armiger (écuyer), alias dictus de Chanlipte [31]. On serait tenté de rattacher Jean et son fils Jacques à Gille d'Etrabonne, écuyer, qui en 1269 tenait à Champlitte et à St Maurice-sur-Vingeanne divers biens qu'il vendit aux chevaliers du temple de la Romagne [32]. Ce Gille et son frère Pierre sont attestés comme fils de Gérard d'Etrabonne qualifié de "dominus". Si l'on se réfère à la généalogie établie par Jules Gauthier dans sa "notice sur la baronnie d'Etrabonne » [33], Gérard, cousin d'Eudes 1<sup>er</sup>, sire d'Etrabonne, fut doté comme cadet d'une partie des terres patrimoniales.

Quant à l'origine du fief que les Etrabonne-Champlitte tenaient à Champagne dans la vassalité d'Autrey, il faut se borner à des conjectures, soit qu'il y ait eu, comme pour Ansery de Nantes, en 1220, inféodation par le sire d'Autrey d'un domaine lui appartenant en propre,

---

<sup>2</sup> Comprendre élevée en terre.

soit plutôt qu'un Etrabonne déjà fixé à Champlitte et dans la vallée de la Vingeanne ait épousé l'héritière d'un de ces féodaux que nous avons trouvés à Champagne vers l'an 1200. Cette hypothèse paraît fondée puisque Guillaume de Vergy avait donné à Ansery de Nantes, en 1220 "tout ce qu'il possédait à Champagne".



Jacques d'Etrabonne était également fiefé à Trochères, ce qui le faisait vassal de Mirebeau [34]. Il avait à Champagne une résidence où il vivait du revenu de ses terres [35]. Il faut l'imaginer comme un gentilhomme campagnard attentif aux soins des ses domaines de Trochères [36] et de Champagne, qu'il ne quittait que pour le service de son suzerain. C'est ainsi que, le mardi avant la St Michel d'hiver 1369, il retint à commande, à moitié croît et décroît, de Philippon de Platea, lombard demeurant à Mirebeau, 4 bœufs trahants au chetel de

20 francs d'or et, pour amodiation, 2 émines et 1 bichet par moitié froment et avoine. Il oblige en garantie sa terre de Champagne et de Trochères.

C'était le temps où les nobles, petits ou grands, recouraient pour résoudre leurs difficultés financières aux services onéreux des lombards, banquiers et hommes d'affaires. Voici Jacot dit d'Etrabonne, écuyer, pleige (caution) avec Jehan d'Achey, damoiseau, pour Jacques d'Achey, chevalier, à l'égard de Palmier Thure et de Guillaume Rouyer, lombards d'Asti demeurant à Pontailler (avril 1362) [38].

La consistance exacte des fiefs comtois de Champagne n'étant connue que d'une manière indirecte et sommaire par les dénombrements de leur suzerain, le sire d'Autrey, la plus ancienne description que nous connaissions du "meix d'Etrabonne" se trouve, comme pour le "meix de Charmes" dans le dénombrement de Jacques de Vergy en 1389 [39], au temps de "Jacot dit de Champlitte" : "une maison de pierre sur la rivière, environ 50 journaux de terre arable en plusieurs lieux, 5 faux de pré, 13 sols de cense, le tout en valeur de 8 livres environ" (entendons 8 livres de revenu).

Dans sa brièveté, cette description confirmée d'ailleurs par d'autres plus récentes, suffit pour établir que le meix d'Etrabonne était en bordure de la Vingeanne, là où se trouve le manoir de Monsieur de Broissia et qu'il portait une maison de pierre. Le meix de Charmes, situé, comme nous l'avons vu, près du pont, sur la rivière de Rigole ou, comme dira une description du XVIII<sup>ème</sup> siècle, sur "le ruisseau de la Fontaine" n'était séparé du précédent que par l'actuelle petite rue du moulin. Rien n'ayant subsisté des constructions qu'il a portées, c'est le nom d'Etrabonne qui l'emportera pour désigner la seigneurie comtoise à Champagne lorsque les deux fiefs seront réunis.

A Jacot succède Guillaume d'Etrabonne, un peu mieux connu, son fils ou plutôt son petit-fils, si l'on se fonde sur l'écart normal des générations. En effet, Jacot encore vivant en 1389 a dû naître entre 1345 et 1350 puisqu'à la date du 31 mars 1364, il est dit émancipé par Jean d'Etrabonne son père. Guillaume est attesté à Champagne en 1418-1419 [41], en 1433 [42], en 1439 [43], en 1442/43 [44]. Il y vivait encore le 7 avril avant Pâques 1451/52 [45]. Il gardait son fief de Trochères dans la vassalité de Mirebeau (17 décembre 1445), un autre à Drambon, du chef de sa femme Marguerite de Collon [47], dans la vassalité du sire de La Marche [48], et notamment le moulin [49].

Son existence est, comme celle de son père, celle d'un gentilhomme campagnard vivant des revenus de sa terre. Quelques détails concrets mettent un peu de vie dans cette nomenclature. En 1439, selon une coutume très répandue à cette époque, il vend à Perreaul Estienne, bourgeois de Dijon, 8 vaisseaux de mouches à miel pour 7 francs ½ [43]. Le preneur les retient à moitié, c'est à dire que le miel sera partagé. Les getons (essaims) se "partiront à moitié". C'est à Dijon que se règlent toutes ses transactions, soit qu'il y achète du drap à Henry de Morrey ou du vin rouge à Marcel Humbert, drapier lui aussi, mais qui ne se limitait pas à sa spécialité [41]. Ses voisins immédiats, Thierry et Guillaume de Charmes, le choisissent comme procureur [44]. Il ne semble pas leur être lié par proximité de lignage. Ils appartiennent au même niveau social, celui des petits nobles qui ne s'élèveront pas au dessus de la condition d'écuyers. Par contre, il est apparenté aux Chaperon de Belleneuve. Coseigneur de Trochères avec Simon Chaperon, il sera choisi comme tuteur d'Henri, âgé de 8 ans en 1433, fils de Simon, parce qu'il est l'oncle de l'enfant [42]. Le curateur sera Guillaume d'Angoulevant, écuyer, seigneur en partie de Renève, son proche voisin. En un temps où les unions féodales servaient essentiellement à préserver les patrimoines contre les risques d'émiettement, les Etrabonne de Champagne et les Chaperon de Belleneuve étaient prédisposés à contracter alliance. Un seul document nous livre le nom de sa femme, Marguerite de Collon [47] et là aussi se retrouvent les solidarités créées par la terre. Comme

Simon Chaperon de Belleneuve, Regnaut Tachot, dit de Collon, écuyer, partageait avec Guillaume le fief de Trochères [46].

De Marguerite de Collon, Guillaume d'Etrabonne eut un fils Jean et une fille Guillemette. La fille épousa, en 1435, Martin de La Tour en Flandres, écuyer. Le contrat de mariage, qui nous a été conservé par un protocole de notaire dijonnais [50], précise que le futur versera à son beau-père 200 saluts d'or pour acquisition de rentes au profit de la jeune femme<sup>3</sup>. C'était un beau douaire. Guillaume donnait, en faveur du mariage, tout ce qu'il tenait à Drambon en fief de M<sup>gr</sup> de La Marche et tout ce que Marguerite de Collon, sa femme, possédait à Sauz Rans (ferme de Saurois sur Trochères) et qui était de franc alleu.

Quant au fief de Champagne, pièce essentielle de son patrimoine, il fut le lot de Jehan, son fils. Jehan ne nous est connu que par un document, d'ailleurs très intéressant, où surgit la silhouette d'un écuyer bourguignon du temps de Philippe le Bon. Il s'agit d'un enquête de 1455 sur la noblesse prétendue par un écuyer nommé Ryolet [51]. Comme de coutume en ce genre d'affaires, on convoque des témoins dont on ne manque pas de préciser l'âge. L'un est noble Jean d'Etrabonne, écuyer, âgé d'environ 32 ans (il est donc né vers 1423). Le témoin dépose qu'un peu avant la conquête de Luxembourg (1443), Ryolet était en la compagnie de feu le bastart Cornille (fils naturel de Philippe le Bon), par l'ordonnance de M<sup>gr</sup> de Thoulangeon qui l'y avait envoyé avec 6 autres hommes d'armes, dont Jacot de Venères : Ils servaient sous messire Bernard de Chastelvillain dont ils étaient réputés les meilleurs compagnons. Quand Ryolet se présenta, Jehan d'Etrabonne était en la compagnie du bâtard Cornille. Nous n'en savons pas plus. La guerre de Cent ans ouvrait carrière aux petits nobles, simples écuyers végétant sur leurs fiefs de la campagne.

Nous ignorons la fin de Jehan d'Etrabonne dont la postérité n'est mentionnée nulle part. Des textes que nous avons signalés à propos du meix de Charmes – (note 28) mais qui laissent planer un doute car ce ne sont que des allusions tardives. – permettraient de penser qu'Alexandre d'Angoulevant aurait réuni le meix d'Etrabonne au meix de Charmes. Il en aurait fait hommage à Charles de Vergy le 30 décembre 1463. Le tenait-il d'un héritage ou d'un achat ? Nous l'ignorons. Ce n'est pas avant 1527 que l'union des deux fiefs est bien et dûment attestée par le terrier de Guillaume de Le Touf dit le Pradines.

Nous avons vu qu'à cette date le meix Guillaume de Charmes était brûlé depuis environ 33 ans. Celui d'Etrabonne est ainsi décrit : "Assis à Champagne en la grande rue devers la rivière, emprès le commun de tous côtés, contenant environ 5 quartiers (1 journal ¼), selon les bornes de pierre y étant, lequel meix est clos de murailles fors (= excepté) le costel devers le ruisseau de la ruelle (c'est le Soirsan) duquel costel est une borne de pierre faisant la séparation des communaux de Charmes; en dedans duquel meix a une maisière (maison ruineuse) circuite de murailles, gouterots et pignons, le tout en pierre" [52]. Autrement dit, il ne restait que la maçonnerie du manoir qui avait dû, lui aussi, être brûlé en 1492. Ce texte indique en outre que le mur de clôture s'arrêtait au ruisseau de la ruelle.

Guillaume de Le Touf vendit, le 6 octobre 1530, les fiefs réunis de Charmes et d'Etrabonne à Richard Richard de Dijon qui les reprit de son suzerain le 13 novembre suivant [53]. On pourrait espérer qu'après les incertitudes créées au Moyen Age par les lacunes de la documentation, l'histoire du fief comtois de Champagne allait devenir claire. Malheureusement, de nouvelles obscurités vont apparaître pendant plus d'un siècle, dues à des ventes partielles ou à des partages successoraux dont les actes n'ont pas été conservés, sans oublier l'absence totale des reprises de fief disparues avec les archives de la seigneurie d'Autrey.

---

<sup>3</sup> Constitution du douaire pour la femme au cas où son mari serait décédé.

### III. Les partages compliqués du fief de Pradines

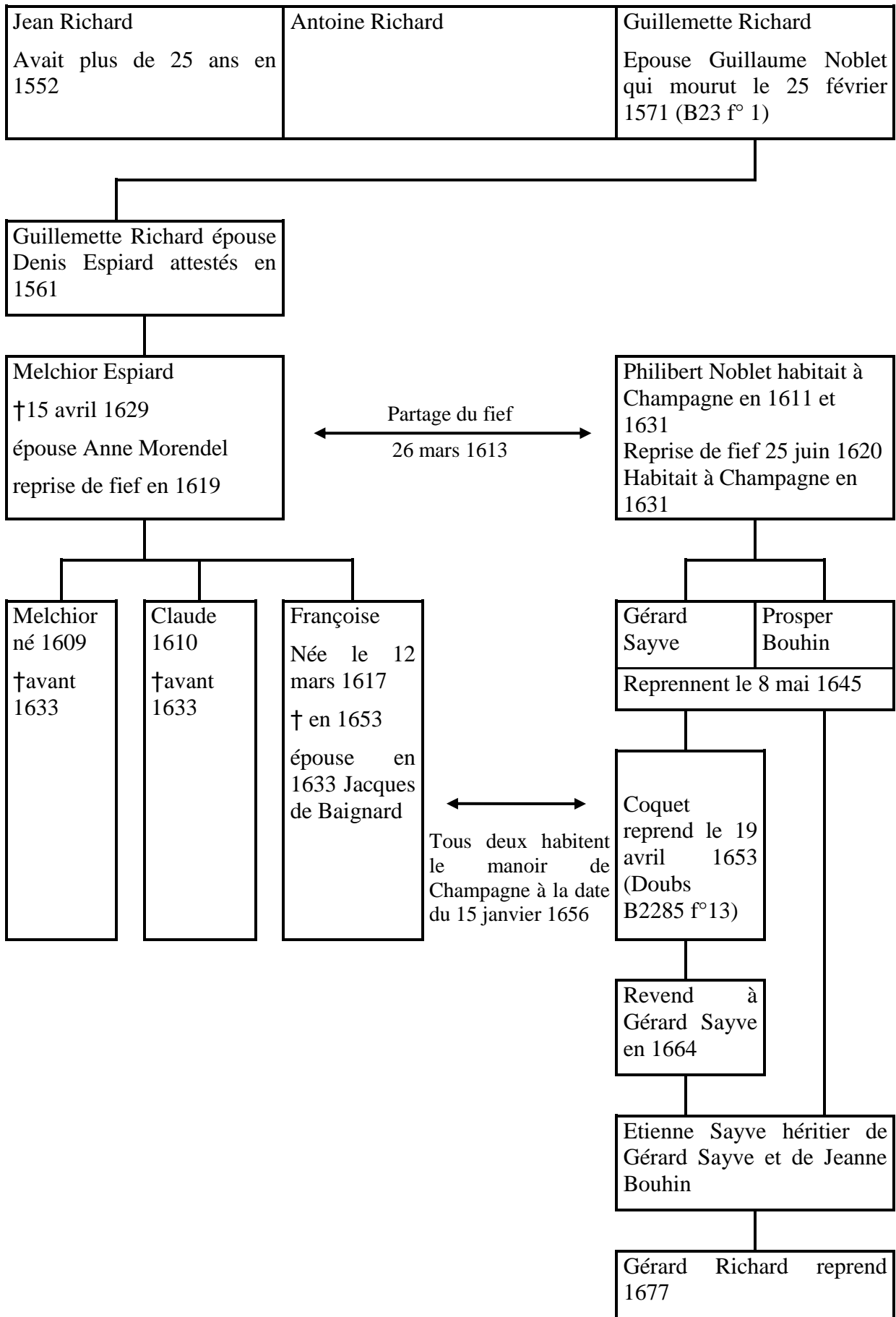
En 1552, Perrenette Jacquot, veuve de Richard Richard, "demeurant en sa maison de Champagne", tenait en fief d'Autrey les deux meix de Charmes et d'Etrabonne "jointes ensemble". On précise que le chemin du treige entre les deux meix lui appartenait. C'est l'actuelle rue du Moulin qui borde à l'Est la propriété de Monsieur de Broissia [54]. Perrenette Jacquot, remariée à noble Pierre Lhéritier, contrôleur au grenier à sel et receveur à Dijon, avait, de son premier mariage, un fils Jean, âgé de "plus de 25 ans", en 1552 et deux enfants mineurs dont elle était tutrice, Antoine et Guillemette.

La succession de Richard Richard et de Perrenette Jacquot ramena la division du fief de Pradines. En 1561, il était aux mains de deux dames Richard, toutes deux prénommées Guillemette, l'une fille de Jean Richard, épouse de Denis Espiard, marchand à Mont-Saint-Jean ; l'autre, sœur du même Jean Richard, épouse de Guillaume Noblet, contrôleur des mortes-payes en Bourgogne [55]. Ainsi s'explique qu'à la date du 26 mars 1613, le fief de Pradines se trouvait partagé entre Philibert Noblet, contrôleur des fortifications en Bourgogne (fils de Guillaume) et Melchior Espiard. La reprise qu'en a faite Melchior Espiard, le 7 novembre 1619, montre qu'il s'était vu attribuer la moitié de l'ancien meix d'Etrabonne et l'ancien meix de Charmes. "La moitié d'une maison noble appelée la maison de Strabonne, l'autre moitié appartenant à M<sup>r</sup> le contrôleur Noblet de Dijon, la moitié du dit Espiard consistant en chambres, greniers, cabinets, four, grange, cour, jardin et verger, le tout contenant 1 journal  $\frac{1}{2}$ , enclos de muraille, tenant d'une part au sieur Noblet, d'autre au ruisseau de Soursan, d'un bout à la grande rivière et d'autre à un treige commun aux dits habitants de Champagne... A cause de la dite maison, le dit Espiard et ses amodiateurs et ténementiers ont le droit d'affouage au bois d'Autrey".

Au folio 107, suit la déclaration d'un meix noble sis à Champagne, appelé d'ancienneté la motte de Champagne, provenant de Guillaume de Charmes et, à présent appartenant au dit Espiard" lequel est fossoyé et, à présent, bouché de fascines (buissons), contenant environ 1 journal, proche la maison ci-dessus déclarée qui est le domicile du dit Espiard, tenant de toutes parts à la communauté du dit Champagne et par laquelle le dit Espiard a les mêmes droits d'affouage énoncés en celle-ci-dessus confinée provenant d'Etrabonne".

Le même document, qui est un registre, mentionne simplement, à la date du 25 juin 1620 "la reprise de l'autre portion des mêmes biens par Philippe Noblet à madame de Thomassin, qui était la baronne d'Autrey".

La transmission de la part de Melchior Espiard est ensuite bien connue. Ce personnage, qualifié de seigneur en partie de Renève et demeurant à Champagne, mourut à Auxonne le 15 avril 1629 et fut inhumé à St Julien de Champagne. De son épouse Anne Morendel, il laissait trois enfants : Melchior, 20 ans, Claude 19 ans et Françoise 12 ans [57]. Seule entre ici en ligne de compte la cadette Françoise. Elle épousa, par contrat du 28 août 1633, Jacques de Baignard qui va nous retenir parce qu'il est la souche de la dernière maison féodale de Champagne-Comté, les frères de Françoise, à savoir Melchior et Claude étant morts entre 1629 et 1633.



Plus compliquée est la destinée du fief de Pradines advenue à Philibert Noblet dans le partage du 26 mars 1613. Noblet qui avait fait reprise de fief le 25 juin 1620 «était, en 1631, domicilié à Champagne où il disposait de la moitié de la maison noble [58]. Il ne tarda pas à aliéner son domaine. A une date que les documents ne précisent pas, il en céda le quart à Melchior Espiard. Il aliéna le reste à François de Blondeau qui reprit le 26 février 1636. Cet acquéreur ne fit que passer car, le 8 mai 1645, ce domaine noble était repris par Gérard Sayve, conseiller au Parlement de Bourgogne et prosper Bouin, maître en la chambre des comptes. C'est pourquoi, voulant alléger le tableau de la page précédente, nous n'avons pas intercalé Blondeau entre Philibert Noblet et Gérard Sayve.

Là ne s'arrêtent pas les complications dans la transmission de cette portion de fief. Gérard Sayve, seigneur de Vesvrotte, ne tarda pas à vendre sa portion à Hugues Coquet, huissier en la chambre des comptes de Dijon, qui le reprit d'Emmanuel René Daverton, comte de Belin, sire d'Autrey, le 19 avril 1653 [59]. Coquet qui y avait établi sa résidence y cohabitait en 1656 avec Jacques de Baignard, sire de Fontaine. Il n'en jouit pas longtemps. Gérard Sayve rentra en possession et donna son dénombrement le 8 avril 1664 [60]. On s'étonnera de cette succession d'achats, ventes, partages, réachats pour un si petit domaine. Elle avait sans doute une raison dans l'intérêt appréciable que lui donnait le privilège d'user sans gabelle du sel blanc de Franche-Comté.

Etienne Sayve, fils de Gérard, reprit à son tour, le 14 novembre 1676. Il réunissait les portions de ce fief qui lui venaient des Sayve et des Bouhin par Jeanne Bouhin, sa mère. Puis, il céda ses droits à Gérard Richard, conseiller en l'élection du duché de Bourgogne dont il fut le procureur pour reprendre en fief le 15 mars 1677. Le domaine restait dans la famille, Gérard Richard étant marié à Marie Sayve [61].

A cette date, le coseigneur du fief de Pradines était Jacques-François de Baignard, fils de Jacques Baignard et de Françoise Espiard (né vers 1645, mort entre 1688 et 1694). Qu'advint-il de la portion de Gérard Richard ? Elle fut peut-être rachetée par Jacques-François de Baignard qui, dans le dénombrement de Louis de Fabry, sire d'Autrey, en 1688, est qualifié de possesseur de Pradines [62]. Toutefois, notons une incertitude due à ce que les dénombremens reproduisaient souvent des actes antérieurs. Une autre expédition du même document donne au s<sup>r</sup> de Baignard un copropriétaire M<sup>r</sup> de Seurre de Dijon que nous n'avons pu identifier, en supposant que l'orthographe de son nom soit exacte. Quoiqu'il en soit, les descendants de Jacques-François de Baignard seront au XVIII<sup>ème</sup> s, les possesseurs sans partage du fief de Pradines.

#### **IV. Le fief comtois de Champagne à la famille de Baignard**

##### **1° Jacques de Baignard**

Le document qui inaugure l'installation de la famille de Baignard à Champagne est, comme nous l'avons vu, le contrat de mariage daté du 28 août 1633 entre Jacques de Baignard, écuyer, seigneur de Fontaine, intendant de messire Claude de Saulx, chevalier, comte de Tavannes et de Beaumont, fils de défunt Nicolas de Baignard, écuyer, sr du Gerrier Regnault, le Buisson aux Chevaliers et de la Magdeleine, assis en Normandie, et de Marie de Moussy, ses père et mère,

Avec Françoise Espiard, fille de feu Melchior Espiard, vivant sieur en partie de Renève et d'Anne Morendel, demeurant à Champagne-sur-Vingeanne. Le curateur de la demoiselle était Denis de Chalus, écuyer, sieur de Fontette.

Le futur ameublit dans la communauté 1000 livres, le surplus lui demeurant en nature d'ancien<sup>4</sup>. Anne Morendel, mère de la future, pour demeurer quitte envers sa fille de ce qu'elle peut lui devoir, tant par son traité de tutelle que par les successions de Melchior et Claude Espiard, ses frères, et aussi en avancement d'hoirie, lui remet tous les biens assis à Champagne, Renève, Blagny et les vignes de Dijon, en se réservant toutefois 6 émines de froment, constitution de rente, sa chambre garnie, quantité de bétail telle que bon lui semblera, maison sise à Dijon, sur lesquels biens non réservés la future ameublira 1000 livres, le surplus lui restant en nature d'ancien. Bagues et bijoux pour 1200 livres, douaire de 300 livres rachetable à 2400.

Fait à Champagne, en la maison de la d<sup>elle</sup> Espiard, en présence du comte de Tavannes et Beaumont, de Françoise Brulart son épouse, de Joachim de Saulx, Marquis d'Arc-sur-Tille, baron de Courcelles, lieutenant en la compagnie de gens d'armes de M<sup>gr</sup> le Prince, Denis de Chalus, écuyer, s<sup>r</sup> de Fontette, Claude de Chalus, écuyer, Barthélemy Baudot, avocat en Parlement, oncle de la demoiselle future à cause de sa femme, Pierre Duboys, écuyer, s<sup>r</sup> de la Rochette, Antoine de Lesné, chevalier de S<sup>t</sup> Jean de Jérusalem, André de Pélissier, écuyer.

Jacques de Baignard, écuyer, sire de Fontaine, porte le nom d'un fief de Normandie (vraisemblablement de l'actuel canton de Fervacques, dans le Calvados). Il était issu d'une famille de noblesse militaire connue dès 1472, selon Beaune et d'Arbaumont [63]. On ignore les circonstances qui l'amènèrent en Bourgogne au service des Tavannes. Il était intendant du comte de Saulx-Tavannes que nous venons de voir figurer comme témoin à son contrat de mariage. Le festin de noces eut lieu au château de Beaumont. (A la date du 29 août 1633, le compte de la seigneurie enregistre 12 sols pour 200 écrevisses destinées au festin de noces de Mr de Fontaine fait au château). Homme de confiance du sire de Beaumont, c'est lui qui réglait l'administration du domaine et ordonnait les dépenses.

Vint la guerre de trente ans qui allait bouleverser la vallée de la Vingeanne. En 1636, Claude de Saulx-Tavannes ayant le commandement des gendarmes du prince de Condé, c'est Baignard qui fut commis à la garde du château de Beaumont où étaient retirés les enfants de son maître. C'est alors que se place un épisode où, possesseur d'un fief comtois, il fut victime de ses fonctions dans une seigneurie du royaume. Le voici tel que le raconte Girardot de Nozeroy dans son "Histoire de dix ans" [65] : Au temps du siège de Dole (Condé investit Dole le 29 mai et leva le siège le 15 août 1636), le seigneur d'Andelot-Tromarey, gouverneur de Gray et le conseiller de Champvans que l'archevêque (Ferdinand de Rye) et la Cour y avaient envoyé, demandèrent de la cavalerie pour prendre Beaumont (qui appartenait à Claude de Saulx-Tavannes, lieutenant de Condé). On leur envoya un parti de cavaliers sous le commandement du sieur de Mandre le jeune. L'affaire réussit. Le président Boivin, dans sa célèbre relation du siège de Dole précise que de Mandre s'empara du château par stratagème. Baignard et sa petite garnison furent pris et emmenés à Gray ainsi que Jacques et Noël de Saulx enfants du seigneur du lieu. "Les prisonniers payèrent bonne rançon qui fut partagée entre les soldats, hormis les enfants du s<sup>r</sup> de Beaumont qui, de courtoisie, furent renvoyés sans rien donner". Sur ce dernier point, la vérité est un peu plus complexe. Une lettre du prince de Condé à Louis Pétrey, seigneur de Champvans, et à M<sup>f</sup> d'Andelot, datée du 19 juin, proteste contre la capture des enfants et menace de représailles. Le prince rappelle qu'entrant en Comté, il avait pris des places où s'étaient retirées des personnes de qualité sans leur faire dommage. Il menace de venger au centuple l'injure faite à Monsieur de Tavanne. Pétrey, tout en déplorant les excès de l'armée de Condé, répondit qu'il ne voulait pas exercer de représailles sur les enfants du sire de Beaumont et promit "de s'employer au soulagement de

---

<sup>4</sup> Appartenant en propre, pas introduit dans la communauté.



ces petits seigneurs qui sont très innocents des cruautés que l'on commettait à l'égard des Comtois".

Jacques de Baignard fut libéré moyennant une rançon de 100 pistoles (1 pistole = 10 francs). C'était autant que son apport personnel dans son contrat de mariage. Comme il avait été prisonnier des Comtois, l'épisode fut exploité pour tenter de rattacher sa seigneurie au comté de Beaumont, en la prétendant française. Le statut double de Champagne – mi duché, mi comté – provoquait sans cesse des usurpations d'officiers de justice de Beaumont ou de contrôleurs du grenier à sel de Mirebeau. Madame de Tavannes, née Françoise Brulart, dame de Beaumont, faisait en outre observer que Baignard, depuis qu'il résidait à Champagne, avait été convoqué à l'arrière ban, notamment en Lorraine, par ordre du roy et qu'il avait assisté aux Etats de Bourgogne. On ne pouvait le contester, car Baignard, du chef de sa femme Françoise Espiard, était aussi fieffé dans le royaume, notamment à Renève. Tels étaient les inconvénients de ce que nous appellerions une double nationalité. La querelle entretenue par une situation personnelle ambiguë, ne pouvait que rebondir. Il importait beaucoup à Baignard de sauvegarder son allégeance comtoise qui lui assurait l'exemption de la gabelle. La correspondance du Parlement de Dole, à la date du 23 mars 1656, atteste que Jacques de Baignard, écuyer, seigneur de Fontaine, et Hugues Coquet de Champagne-sur-Vingeanne en la partie de Bourgogne appelée anciennement le fief de Charmes et d'Etrabonne et présentement le fief de Pradines, sont de la souveraineté du Comté. Ils ont droit d'user de sel blanc et de le prendre aux sauneries de Salins [67].

Mais, comme les gens de loi ont l'habitude de se défendre pied à pied, sans négliger les ressources de la mauvaise foi, on constate que, trois ans après, à l'occasion de la mort du s<sup>r</sup> de Baignard (13 octobre 1659), les officiers de Beaumont vinrent faire l'inventaire après décès en sa maison de Champagne et y établirent une garnison "sous couleur qu'elle était située en duché. Cette maison est pourtant en Comté ; tous les titres en témoignent". C'est en ces termes que le parlement de Dole, par une lettre du 28 janvier 1660, s'adressait au Parlement de Dijon [68]. La réponse des Dijonnais, le 11 mars 1660, montre qu'en cet âge d'or de la chicane, le statut mixte de Champagne était un moyen infaillible de faire rebondir la querelle. Pour comprendre les arguments du Parlement de Bourgogne, il faut noter que Baignard possédait à Champagne, indépendamment de son fief comtois, divers biens en roture dans la partie duchoise pour lesquels "il s'est pourvu en justice au comté de Beaumont et devant les officiers royaux du bailliage de Dijon". Les Dijonnais reprenaient les arguments de Madame de Tavannes. Ils terminaient leur réponse au Parlement de Dole par l'argument apparemment décisif : "Lors de la rupture de la neutralité, Baignard fut emmené prisonnier à Gray où il paya rançon dont il eut été déchargé s'il avait ressorti du Comté".

Telle est la dernière pièce du dossier de la controverse entre les deux Parlements. Le bon droit, de toute évidence, était du côté comtois. Si la conquête française et les traités de Nimègue apaisèrent les querelles de frontière, il n'en reste pas moins que, jusqu'à la Révolution, le privilège de gabelle fut maintenu pour le fief de Pradines, alias de Charmes et d'Etrabonne. La reprise du fief de Pradines, le 15 mars 1677, n'omet pas de signaler "le droit d'user du sel de Salins, conformément au terrier de 1527" [69].

Libéré après paiement de sa rançon, Jacques de Baignard jugea prudent d'aller s'abriter derrière les murs de Djon où il devait disposer d'une résidence du chef des Espiard. C'est là que, dans les incertitudes de l'heure, le 23 septembre 1636, il souscrivit à son épouse une donation à cause de mort de tous leurs meubles et acquêts. L'avenir s'annonçait alors sous les couleurs les plus sombres. Après le siège de Dole qui venait d'inaugurer l'épisode comtois de la guerre de Trente ans – celui que l'on appela ici la guerre de Dix ans – ce fut l'invasion des Impériaux commandés par Gallas, dont l'armée forte de 30 000 hommes, disait-on, partie de

Champlitte le 22 septembre, descendit la vallée de la Vingeanne en ravageant tout le plat pays, brûlant les villages, tuant les habitants. Pouilly, S<sup>t</sup> Seine, Champagne, Beaumont, Blagny ne furent plus que des ruines. Mirebeau tomba le 21 octobre après une héroïque défense. Arrêtée devant St Jean-de-Losne, dont elle leva le siège le 3 novembre, cette armée d'apocalypse reflua à peu près par le chemin qu'elle avait emprunté à l'aller. Puis ce furent sur la frontière les ravages du duc de Weymar au service de la France (1637), le retour des Comtois (1638) et, la même année, le duc de Longueville revenant en force à partir du bailliage d'aval, enlevant Pesmes, Essertenne, mettant le siège devant le château d'Autrey (17 août 1638). Comté ou duché, tout le pays n'était plus qu'un désert.

Pour nous limiter au sujet restreint de cette monographie, bornons-nous à citer la très célèbre visite des feux du bailliage de Dijon en 1644 [70]. Les enquêteurs visitent Charmes, Bézouotte, Oisilly, Champagne et Dampierre "tous lesquels lieux avons trouvés inhabités et brûlés". Renève, Cheuge, Jancigny ruinés et inhabités... Depuis Mirebeau à Talmay, toutes les terres sont incultes et les prairies en désert". Ils dressaient un constat pour le duché, mais comment douter que le petit fief de Pradine, en terre comtoise, n'ait pas eu sa part des malheurs communs ?

Cependant, dans l'ignorance de l'état exact où la guerre a laissé le petit manoir de Champagne, notons qu'en janvier 1653, c'est à dire 9 ans après la suspension d'armes du 4 juillet 1644, il était habité puisque c'est là que mourut Françoise Espiard, épouse de Jacques de Baignard [70]. Comme il était de construction robuste, si l'incendie l'a atteint, il n'a pu le détruire de fond en comble, alors que rien ne restait des chaumières ravagées par le feu. Cette indication concorde avec la reprise de fief de Hugues Coquet, le 19 avril 1653. Il y a 5 ou 6 mois, il a acheté de M. Sayve, conseiller au Parlement de Dijon, les chevances lui appartenant à Champagne entre lesquelles une maison avec censes, terres, près, vignes, cour basse et colombier provenant du feu sieur contrôleur Noblet [71]. Bref le petit château de Champagne, n'étant pas une forteresse, ne subit pas l'assaut du canon comme celui du suzerain à Autrey qui, tombé en ruines, ne fut jamais rétabli.

De la vie de Jacques de Baignard à Champagne, tout nous échappe, faute de documents. Les ravages des Impériaux et des Français, s'ils ont laissé son manoir à peu près intact, ont certainement affecté gravement une fortune uniquement terrienne. Il est dit "seigneur en partie de Renève" parce qu'il y détenait, venant des Espiard, un petit fief dont la consistance n'est jamais précisée. Quant au fief de Fontaine en Normandie, dont il portait le nom, nous ignorons s'il en tirait quelque revenu. Il possédait un petit domaine à Blagny réduit, semble-t-il, à quelques terres en roture. Il remplissait toujours, à Beaumont, sa fonction d'intendant ; nous l'y retrouvons en 1647 [72].

Les comptes de cette seigneurie après 1636 donnent une idée de la chute catastrophique du revenu. Le produit des dîmes suffit à chiffrer le coefficient des pertes :

- A Blagny : 63 émines avant 1636 – 16 émines en 1647,
- A Renève : 20 émines avant 1636 – 2 émines en 1647.

(une émine = 512 litres – un boisseau, environ 25 litres)

Jacques de Baignard ne laissa de son union avec Françoise Espiard qu'un fils Jacques François qu'un texte dit âgé de 13 ou 14 ans en 1659 [71], à la mort de son père. Il eut aussi un fils naturel, dont on ne sait rien, sinon qu'il fut légitimé. "Par lettres patentes d'avril 1640, S.M. a légitimé Jacques Baignard, fils de Jacques de Baignard, seigneur de Fontaine et de Françoise Montagu et qu'il lui soit loisible de posséder au royaume des biens meubles et immeubles" [73].

## 2° Jacques-François de Baignard

Né vers 1645, il mourut entre 1688 où il est mentionné dans le dénombrement de Louis de Fabry, sire d'Autrey [74], et le 15 septembre 1694 où son épouse est qualifiée de veuve [75]. Sur sa carrière, vide de documents, une seule indication : il est plusieurs fois qualifié de capitaine et gouverneur du fort d'Arlot, en Bugey, qui couvrait un pont sur le Rhône, entre la France et la Savoie, près de Bellegarde (aujourd'hui dans l'Ain).

Il avait épousé Anne-Marie Bichot, morte à Champagne le 27 mai 1710, âgée de 65 ans [76], dont l'ascendance ne nous est pas exactement connue, mais que nous supposons, avec quelque vraisemblance, être fille de Prudent Bichot, seigneur de Feurg et de la Grange du Puits, lieutenant d'une compagnie franche en la tour de S<sup>t</sup> Seine, marié le 24 octobre 1633 à Marie de Montigny [77].

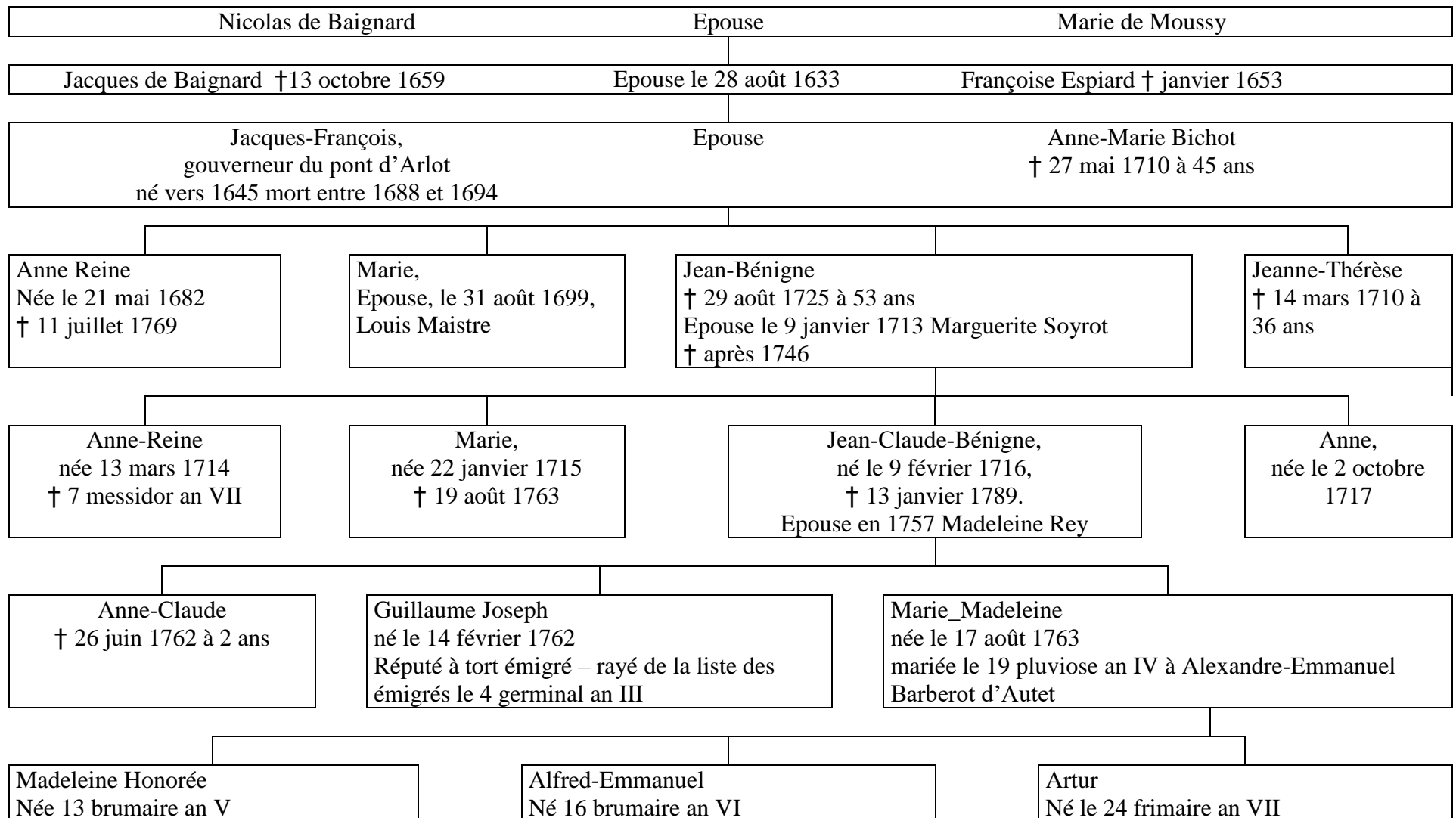
De son mariage avec Anne-Marie Bichot, Jacques François laissa 4 enfants Anne-Reine (21 mai 1682 – 11 juillet 1769), Marie dont nous parlons un peu plus loin, Jeanne-Thérèse morte le 14 mars 1710 à 36 ans, et Jean-Bénigne qui suit.

En l'absence d'archives de la famille Baignard, les registres paroissiaux de Champagne révèlent les solidarités familiales, qu'il s'agisse d'alliances ou de liens d'amitiés entre gens d'un même niveau social. En voici des exemples : au baptême d'Anne-Reine, le 21 mai 1682, le parrain est Antoine Morisot de Taniot, écuyer, capitaine dans le régiment étranger de M<sup>gr</sup> le Dauphin, la marraine Anne-Renée de Mallot du Bousquet, femme de Claude-Bernard Maillard, seigneur de Rosières. Cette dame, baptisée en octobre 1656, était fille de Pierre-Louis de Mallot du Bousquet, maître d'hôtel du roy, lieutenant au gouvernement d'Auxonne, et d'Humberte Jannon. Elle épousa à Auxonne, le 6 septembre 1681, Claude-Bernard Maillard, seigneur de Rosières, Attricourt, Hest et le Puis, tous fiefs voisins de Champagne. Sa sœur Louise avait épousé à Auxonne, le 16 juillet 1674, François de la Mothe-Villebret, chevalier, comte d'Apremont en Touraine, gouverneur de la citadelle d'Arras, de la ville et des forts de Salins. Emule de Vauban, c'est lui qui construisit les remparts classiques d'Auxonne.

Le premier registre paroissial de Champagne (1681-1700) donne, à la date du 31 août 1699, l'acte de mariage de Marie de Baignard avec Louis Maistre, seigneur d'Hugier, capitaine d'infanterie au régiment de Poitou, fils de messire Jean-François Maistre, seigneur et baron de Sornay et de dame Claudine Pillot. Les témoins sont Jean-Baptiste Munier, seigneur d'Ancier, 1<sup>er</sup> président au présidial de Gray, Antoine Morisot, seigneur de Tasniet, lieutenant au régiment de la Reyne, Edme de la Rochette, lieutenant au régiment de Grandmont, qui était son beau-frère [78].

## 3° Jean-Bénigne de Baignard

Jean-Bénigne de Baignard, écuyer, né vers 1672 puisqu'il avait 53 ans à sa mort survenue le 29 août 1725, n'est guère mieux connu que son père. De noblesse d'épée, il avait suivi la carrière des armes. Il était garde du corps du roy en 1701. Le 9 janvier 1723, il épousa en l'église S<sup>t</sup> Jean de Dijon, Marguerite Soyrot, fille de Jean Soyrot d'Arnay-le-Duc. Comme les dames de Baignard qui l'avaient précédée, Françoise Espiard ou Anne-Marie Bichot, elle appartenait à une famille bourgeoise que le négoce et les offices avaient, par une lente ascension, introduite dans la noblesse. Ainsi se renouvelaient sans heurt, dans l'Ancien Régime, les cadres de la civilisation française [79].



Nous n'avons aucun moyen d'estimer les ressources exactes de Jean-Bénigne, dans l'ignorance où nous sommes des biens que lui avaient apportés son épouse. Voici quelques renseignements dont nous disposons. Il possédait à Dijon une maison dite "Logis de la Colombe" (aujourd'hui 52 rue des Forges) que son fils Jean-Claude-Bénigne et sa fille Anne-Reine vendirent le 23 mai 1785 [80]. Pour Champagne même, nous sommes renseignés par un document de 1746 donnant le cadastre des propriétés. Il s'agit d'un impôt sur les biens fonciers auquel, même les privilégiés, furent assujettis. Madame veuve de Baignard, née Soyrot, possédait 104 journaux de terre, 10 faux de pré et 2 ouvrées de vigne. Sa belle-sœur, Anne-Reine de Baignard, 104 journaux de terre et 12 faux de pré. Au total, pour la famille 208 journaux de terre et 22 faux de pré venant de Jacques-François de Baignard, sur un total de 1433 journaux de terre et 103 faux de pré pour l'ensemble du village. Par comparaison, deux bourgeois notables, M<sup>r</sup> Trouvé, notaire, possède 44 journaux de terre, 4 soitures ½ de pré et 4 ouvrées de vigne, M<sup>r</sup> de Marron 35 journaux 1/3 et 3 faux 2/3. Ces terres des Baignard étaient, en bonne partie, terre de roture, distinctes du fief de Pradines dont la superficie, nous l'avons vu, était minime.

A l'époque de Jean-Bénigne de Baignard, on peut suivre à Champagne toute une société de bourgeois et de petits nobles dont plusieurs, titulaires d'offices, gravitant autour du bureau des traites foraines. Le village en a gardé maintes maisons cossues qui lui donnent, dans la région, un caractère particulier. Les registres paroissiaux, les archives des notaires de Champagne, Beaumont, Mirebeau nous font connaître ces notables, marchands comme Claude Joliot ou son gendre Claude-Etienne Druet, maître de forges qui construisit, en 1746, la belle maison de Monsieur Olivier Bordeaux-Montrieux ; Portier, receveur au bureau des traites foraines de Champagne ; Trouvé, président au grenier à sel de Mirebeau ou greffier du comté de Beaumont (famille d'où est issu François Trouvé, abbé de Cîteaux quand éclata la révolution, né à Champagne le 22 décembre 1711 de François Trouvé et de Marie Moxere) ; Perriquet, procureur d'office en la justice du Comté de Beaumont ; Morel, écuyer, conseiller à la table de marbre ; de Marron, écuyer ; Lardillon, correcteur à la chambre des comptes ; Dargent, receveur des traites de Champagne ; Legrand, receveur de la marque des fers. Pour terminer, donnons le détail des attributions de François Clopin, écuyer, demeurant à Champagne à la date du 27 août 1768 [81]. Il était receveur des traites à Champagne pour 6 ans, à commencer au 1<sup>er</sup> octobre 1768, à savoir vente de tabac, grandes et petites gabelles, domaine et gabelle de Franche-Comté, 5 grosses fermes, entrées de Paris, papiers et parchemin, timbres des provinces où les aides ont cours, marques d'or et d'argent, suifs de Paris, marques de fers, droits sur les huiles et savons, contrôle des actes des notaires, petits sceles, insinuations.

Les Baignard sont associés à ces bourgeois distingués, par un même genre de vie. Le 1<sup>er</sup> juin 1701, Jean-Bénigne de Baignard, écuyer, garde du corps du roy, est parrain de Jean-Bénigne Trouvé, fils de maître François Trouvé, président au grenier à sel de Mirebeau, notaire royal et bailli du comté de Beaumont. La marraine – sa commère comme on disait alors – est d<sup>elle</sup> Jeanne Trouvé femme du sieur Dargent, receveur général des fermes du Mâconnais ; ou bien, le 3 novembre 1711, il est, avec le même François Trouvé, témoin au mariage de Charles-Emmanuel de Marron, avocat au Parlement de Bourgogne, fils de feu Cyprien de Marron, écuyer, capitaine dans le régiment de cavalerie de Royal Piedmont, avec d<sup>elle</sup> Françoise Dargent, fille de feu Bernard Dargent, bourgeois à Dijon et de d<sup>elle</sup> Jeanne Trouvé.

De son union avec Marguerite Soyrot sont nés 4 enfants dont 2 seulement jouent un rôle dans cette histoire : Anne-Reine née à Champagne le 13 mars 1714, morte à Champagne le 7 messidor an VII et Jean-Claude-Bénigne qui suit :

#### 4° Jean-Claude-Bénigne de Baignard

Né à Champagne le 13 mars 1714, il y mourut le 13 janvier 1789. Un sort miséricordieux lui épargna les drames de la révolution. Sa biographie se réduit à peu de chose. Comme son père et comme son grand-père, il servit le roy au grade de capitaine. Le 10 août 1737, parrain d'Anne-Marie Rogniard, il est dit capitaine dans le régiment d'Aussy infanterie. Le 30 décembre 1773, il est qualifié de chevalier, seigneur des fiefs de Pradines et d'Etrabonne, ancien capitaine des grenadiers au régiment de Coincy [82]. Sa carrière militaire était terminée ; il y avait mérité la croix de Saint-Louis qui lui permettait de s'intituler chevalier.

En 1757, il épousa Madeleine-Claire-Honorée de Rey par contrat du 28 octobre, reçu Amyot, notaire à Toulon [83]. La dame devait être originaire de Toulon ou de sa région, comme on peut le supposer d'après deux actes souscrits à Champagne par les époux Baignard-Rey, dans lesquels leur homme de confiance et procureur est le P. Laurent Tournier, prêtre, correcteur des Minimes de Toulon. Par le premier, ils ratifient la vente d'une maison à Toulon, pour le prix de 14 000 livres [84]. Par le second, ils ratifient trois quittances de prêts consentis à Jules Roch Amyot, lieutenant général civil et criminel au siège de la maîtrise des ports de Toulon, respectivement de 3 000 + 3 000 + 2 000 livres, les intérêts en plus [85]. C'étaient, pour l'époque des sommes importantes que nous supposons venir de la fortune personnelle de Madeleine-Claire-Honorée de Rey.

Retiré à Champagne, dans le manoir d'Etrabonne, Jean-Claude-Bénigne de Baignard y vécut en administrateur avisé de ses biens. Une contestation avec la municipalité de Champagne, en 1769, nous apprend qu'il a 4 bons chevaux, 6 ou 8 tant vaches que veaux. Il a la plus grosse partie dans la distribution des bois, le quart des terres labourables et plus du quart des prairies [86]. Il se constituait un revenu en donnant des bêtes à cheptel, en louant des maisons et des terres [87]. Il prêtait de l'argent à intérêt, par exemple, en 1775, 1200 livres rapportant une rente de 60 livres à Bénigne Quillardet, écuyer, seigneur d'Avot, demeurant à Lacey [87]. En 1787, Nicolas Garnier, laboureur, passe reconnaissance d'un renter de 454 livres [88].

Quelques chiffres situent Jean-Claude-Bénigne à un niveau enviable dans l'échelle des fortunes. Il fut un propriétaire aisé. L'impôt du vingtième, en 1789 et 1790, établi sur le cadastre des propriétés est, pour lui, de 262 livres 18 sols tandis que deux solides bourgeois du village paient, à savoir M<sup>f</sup> Trouvé 80 livres 8 sols et M<sup>f</sup> Lardillon, correcteur à la chambre des comptes, 99 livres 7 sols. En 1779, les deux vingtièmes imposés aux privilégiés avaient situé exactement la valeur du fief d'Etrabonne dans l'échelle des fiefs de la région. On comprendra aisément que si Monsieur de Baignard était le premier dans sa paroisse, il ne pouvait s'égalier aux Civrac, aux Tavannes ou aux Bauffremont : fief d'Etrabonne = 251 livres – Drambon à M<sup>f</sup> Fyot de Dracy = 706 l – La Marche au marquis de Civrac = 1128 l – Beaumont au marquis de Saulx = 1030 l – Pluvault au marquis de Mondragon = 1786 – Mirebeau au marquis de Bauffremont = 2175 l – Talmay à Filsjean = 615 l. Le chiffre de Tellecey qui avait passé de M<sup>f</sup> de Champrenault à l'Hôpital de Dijon et qui était dans la liste le plus voisin (218 l) du fief d'Etrabonne (251 l) correspondait à un domaine de 120 hectares de terres + 30 hectares de prés, exploité par 4 rentiers, d'un revenu de 2125 livres. Par comparaison, Etrabonne aurait valu environ 2400 livres de revenu.

Le fief de Renève, dont nous n'avons ni dénombrement ni estimation, semble avoir fourni aux Baignard surtout un titre honorifique auquel Jean-Claude-Bénigne a préféré celui de Pradines et d'Etrabonne. Ce n'était en fait qu'une petite portion de fief. En l'an VI, Anne-Reine de Baignard vendit la moitié de ce domaine qui lui était advenue dans la succession de

son père, soit 6 journaux ½ de terres et 4 soitures ¼ de prés [89]. Son frère avait donné à bail sa portion pour 125 livres par an [90]. Quant aux droits féodaux sur Renève abolis à la révolution, ils se réduisaient à une fraction de la dîme vulgairement appelée "de Pradines". Jean-Claude-Bénigne n'en détenait que les 3/20 sur un total amodié à 926 livres en 1786, soit à peine 140 livres [90].

Pour tirer de ces quelques chiffres une idée du niveau de vie de cette petite noblesse provinciale, rappelons qu'en 1789 le prix de la journée de travail, fixé par les municipalités pour l'établissement du cens électoral, était dans la région, généralement d'un franc, parfois un peu moins.

Quant au service du prince, rétribué parcimonieusement, il était une charge plutôt qu'un profit, d'autant plus que les capitaines – grade auquel ont servi les Baignard – devaient acheter leur compagnie.

Cette petite noblesse française, par une sage administration de ses biens, réussissait à tenir son rang et à servir son prince. Ce fut un modèle de dignité. Elle trouvait un appui dans les solidarités familiales et les traditions du lignage. Les filles, quand elles n'entraient pas au couvent, restaient souvent célibataires pour conserver le patrimoine de la famille à ceux qui portaient l'honneur du nom. Anne-Reine de Baignard, tante de Jean-Claude-Bénigne, arrivant au terme de ses jours (elle avait alors 81 ans) dispose de ses biens en faveur de son neveu et de ses nièces Anne-Reine et Marie. Au neveu, elle lègue l'essentiel de sa fortune ; aux deux nièces, qui finirent comme elle célibataires, elle assure un logis dans sa maison de Champagne et un principal de 300 livres [91].

Imitant sa tante et marraine, la deuxième Anne-Reine de Baignard renonça à la moitié de ses biens en faveur du mariage de sa nièce Madeleine avec Alexandre Barberot puis, quand elle sentit sa fin prochaine, elle abandonna ce qui lui restait à son neveu Guillaume Baignard pour témoignage d'attachement (26 floréal an VII) [91]. Elle se retira chez sa belle-sœur où elle mourut le 7 messidor an VII.

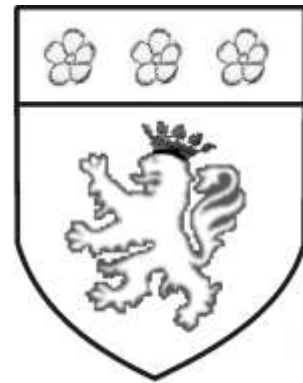
## **V. La fin de la féodalité – La famille de Baignard sous la Révolution**

Vint la Révolution. Plus heureux que beaucoup d'autres, les Baignard n'y perdirent pas leur petit domaine. Leurs revenus comportaient très peu de droits féodaux. Ils connurent surtout les persécutions auxquelles fut exposée la condition nobiliaire.

En août 1790, des énergumènes s'attaquèrent à leurs armoiries figurant dans leur chapelle consacrée à S<sup>te</sup> Barbe, au collatéral de l'église S<sup>t</sup> Julien de Champagne. Madame Madeleine Rey, veuve de Jean-Claude-Bénigne de Baignard, demanda au notaire Claude Aubert un constat d'où nous extrayons plusieurs détails fort intéressants : Sur l'autel de la chapelle, l'image de Ste Barbe avait été mutilée. Au côté droit de cette image était une tour de 14 pouces (environ 40 cm). On en avait, avec un ciseau, entamé le pied qui était en stuc ; on avait mutilé le cordon qui était au milieu. Sur le piédestal, il y avait les armoiries des Baignard-Rey ; à dextre, une fasce de gueules chargée de 3 fers à cheval et accostée de 3 molettes d'éperon, 2 en chef et 1 en pointe ; à senestre un lion couronné et 3 roses au dessus qui était Rey. Pour les Baignard, cette description correspond à celle que Rieststap en donne avec plus de précision : d'argent à la fasce de gueules, chargée de 3 fers à cheval d'argent, les bouts en haut, cloués chacun de 5 pièces de sable, la fasce accompagnée de 3 molettes de sable. Quant au Rey pour lesquels on ignore les émaux, le lion couronné était le symbole du nom de Rey = Roy.

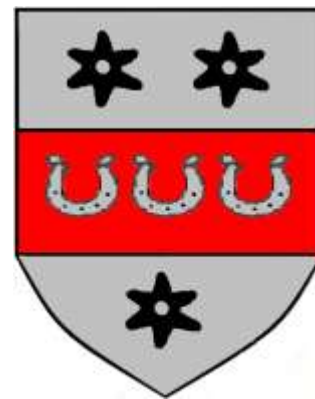
Le constat comportait une protestation destinée aux responsables, soit de la municipalité, soit du district. La dame invoquait le décret de l'Assemblée nationale en date du 23 juin 1790 par lequel (art. 3) on ne doit pas attenter aux monuments placés dans les temples ni aux décorations d'aucun lieu public. On se doute bien que la plainte n'eut pas de suite. Elle aurait valu plutôt des désagréments à son auteur ! La Révolution suivant son cours aboutit bientôt à la persécution des personnes.

**Rey**



De Jean-Claude-Bénigne de Baignard et de Madeleine Rey étaient issus un fils Guillaume-Joseph, né à Champagne le 14 février 1762 et une fille Marie-Madeleine née le 17 août 1763. Le fils, suivant la tradition familiale avait embrassé la carrière des armes. Quand vint la Révolution, il servait comme officier dans le régiment de Monsieur, frère du roy. Il résidait à Paris. Comme on ne le voyait plus à Champagne, cela suffit pour que la municipalité du lieu, en exécution d'un arrêté du département de la Cote d'Or sur les mesures de sûreté générale, le considérât comme émigré [94]. Le 19 mai 1793, le premier officier municipal et deux notables se transportèrent au domicile de la dame veuve Baignard pour la mettre en état d'arrestation comme mère de Guillaume Baignard, affiché émigré, et pour perquisitionner. Ils n'ont point trouvé d'armes. Ils ont apposé les scellés sur les papiers. Le 25 mai, ils y

**Baignard**



sont retournés pour arrêter la dame, mais n'ont trouvé que Reine Baignard, sa belle-sœur. La dame et sa fille étaient absentes depuis quinze jours "Les papiers sont dans un placard au dessus de la platine du poêle, a côté de la chambre de la dite veuve prenant ses jours au midi ainsi que le dit poêle" [95].

La situation des parents d'émigrés ou réputés tels était périlleuse. Madame de Baignard et sa fille avaient jugé prudent de fuir leur domicile. Mais ce n'était là qu'un aspect de leur infortune, car la rigueur des lois les laissait sans ressources. Voici comment Madeleine Rey, veuve Baignard, expose sa situation. En vertu d'une donation du 18 juin 1763, il lui appartient en usufruit dans la succession de son mari, la moitié du domaine de Champagne, l'autre moitié appartenant à sa belle-sœur Anne-Reine de Baignard. Sur le soupçon d'émigration, son fils Joseph-Guillaume fut porté sur la liste des émigrés comme propriétaire de la totalité du domaine. Le percepteur des revenus des biens des émigrés a prévenu les amodiateurs de leurs domaines d'avoir à payer leurs redevances entre ses mains, de sorte que Madame veuve Baignard et sa belle-sœur se trouvent privées de leur revenu.

Le 23 février 1793, le Directoire du département prononça que les dames devront présenter leur projet de liquidation d'avec le fils ; puis, à la date du 26 mars 1793, les autorisa à toucher provisoirement, pour 1793, le revenu des biens indivis, à charge de fournir caution valable. Pour autant la menace n'était pas écartée. Le 28 prairial an II (16 juin 1794), l'administration du département considérait que les propriétés indivises avec les émigrés non seulement doivent être gérées et administrées par le Directoire de l'agence nationale et les



revenus versés dans la caisse du séquestre, mais doivent être vendues en totalité, conformément à la loi du 13 septembre 1793.

Cette pénible situation ne fut réglée que lorsque "le citoyen Guillaume Baignard" se fut justifié d'avoir résidé à Paris et à Puteaux du 14 septembre 1791 au 12 pluviôse an III. Il fut rayé de la liste des émigrés, le 4 germinal an III, par le directoire du district d'Is-sur-Tille. Le séquestre sur les biens Baignard fut levé le lendemain (25 mars 1795) [96].

Les institutions féodales ayant été détruites par la Révolution, ici s'arrête l'histoire des fiefs de Charmes et d'Etrabonne. Nous aurions cependant été heureux de prolonger cette étude par quelques détails sur la famille de Baignard et son domaine après la Révolution ; mais, les dépôts d'archives publiques n'ont pas recueilli les documents indispensables et nous ignorons si les archives privées offrent quelques ressources.

De Guillaume-Joseph de Baignard, nous n'avons aucune mention après l'an VI. Il résidait alors à Paris [92]. Sa sœur Marie-Madeleine épousa à Champagne le 19 pluviôse an IV (8 février 1793), Alexandre-Emmanuel Barberot d'Autet, né à S<sup>t</sup> Dizier le 25 décembre 1755, domicilié à Gray [97]. De cette union sont issus : Madeleine Honorée Alexandrine Emmanuelle née le 13 brumaire an V – Alfred Emmanuel né le 16 brumaire an VI – Arthur Barberot né le 24 frimaire an VIII.

Emmanuel Barberot d'Autet qui logeait dans le vieux manoir des Baignard fut, à partir de l'an XII, maire de la commune de Champagne et, à ce titre, signe les actes d'état-civil Emmanuel Dautet.

## Conclusion

Lorsque nous avons entrepris cette étude sur les fiefs comtois de Charmes et d'Etrabonne enclavés à Champagne-sur-Vingeanne, nous nous proposons particulièrement d'élucider l'histoire du manoir auquel Monsieur Michel de Broissia est attaché, tant par ses souvenirs de famille, que par le charme particulier d'une aimable résidence.

L'absence complète de toute archive des familles qui l'ont possédé avant la Révolution, la disparition de celles de la seigneurie d'Autrey dont elles étaient les vassales, réduisent les sources d'information à des renseignements indirects qu'il nous a fallu glaner dans les fonds des chambres des comptes des deux Bourgognes, dans ceux du Parlement de Franche-Comté, des notaires de Dijon, de Champagne et de Beaumont.

Rassemblons donc, pour terminer, le peu que les documents nous ont livré sur le petit château de Champagne. "Le meix d'Etrabonne" sur lequel il est bâti ne semble pas avoir fait l'objet d'une inféodation particulière par le sire d'Autrey, à la différence de celui de Charmes. Venu vraisemblablement par mariage ou par héritage à un Etrabonne d'une branche cadette, il a dû succéder à la motte d'un de ces féodaux vassaux de Beaumont, puis d'Autrey, que nous avons trouvés à Champagne au XII<sup>ème</sup> siècle. Sa situation au confluent du Soirsan avec la Vingeanne en fournirait une preuve indirecte, ces deux rivières ayant sans doute alimenté un fossé, aujourd'hui disparu, que l'on trouve ordinairement autour des mottes féodales.

Aucune trace des constructions originelles. Le plus ancien témoin datable est la monumentale cheminée du XV<sup>ème</sup> s qui fait l'ornement de la grande salle. Elle rappellerait le temps de Guillaume ou de Jean d'Etrabonne. Leur manoir, brûlé en 1492<sup>5</sup>, en même temps que celui de Guillaume de Charmes était, en 1527, qualifié de "maisière", mais ses robustes murs de pierre avaient tenu bon. Remis en état, peut-être complété, il traversa le XVI<sup>ème</sup> s. En

---

<sup>5</sup> Invasion du Royaume par les troupes de Maximilien

admettant que les Impériaux ou les Français l'aient endommagé en 1636-1638, il fut rapidement restauré puisqu'en 1653 nous avons la preuve qu'il était habité. La suite est l'histoire d'une possession paisible par la famille de Baignard ; mais nous ignorons les transformations que trois siècles lui ont certainement apportées.

Pour en savoir plus, il faudra regarder de près les indices archéologiques que des réfections telles que le crépissage des murs pourront un jour faire apparaître et ne pas omettre de les photographier. Si l'histoire de l'édifice reste très obscure, on pourra du moins lui rendre vie en restituant la silhouette des hôtes qui s'y sont succédés, cette petite noblesse de province, toute proche de la paysannerie qu'elle encadrait, cette classe des écuyers et des capitaines des régiments du roy, courageux et fidèles, qui firent la force de la monarchie.

## Notes et références

- [1] Petit ; Ducs de Bourgogne pièce n° 867 du tome III p 314-315
- [2] Cartulaire 169 f° 10 r°\_V°
- [3] Doubs II B 427 et 428
- [4] B 260 f° 185 r° - B 11277 – B 11314 f° 65 r°
- [5] Tous ces détails sur Geoffroy du Meix dans abbé Chomton : Saint Bernard et le château de Fontaines-les-Dijon II p 195-197
- [6] B 260 f° 185 r°
- [7] Doubs II B 428
- [8] Doubs B 634 et II B 427
- [9] Il y eut à Charmes 2 mottes féodales avec 2 petits manoirs dont l'un est encore identifiable. Il est devenu une ferme.
- [10] S.de Montenay : L'abbaye bénédictine S<sup>t</sup> Pierre de Bèze. Dijon 1960 p 155
- [11] P. CAMP Recherches sur l'histoire du prieuré de S<sup>t</sup> Léger de Champeaux p 38 et 39
- [12] Mémoires de la C.A.C.O. Tome XI p 65. Il était aussi prieur de Champlitte en 1497.
- [13] Il mourut en 1506 à S<sup>t</sup> Bénigne de Dijon près de son parent Claude de Charmes qui en était abbé.
- [14] G. Dumay : Eglise et abbaye de S<sup>t</sup> Bénigne de Dijon (1882), p 14-16.
- [15] Peincedé XVII – 128
- [16] 13 novembre 1453 (B 11 383 f° 263 r°)
- [17] Doubs II B 428
- [18] B 443
- [19] En 1432, Thierry touchait 15 livres par mois comme capitaine de la ville de DIJON (Archives de la ville de Dijon H2)
- [20] cf Pierre CAMP : Les imageurs bourguignons de la fin du Moyen-Age – Dijon 1990 p 97
- [21] ibidem p 86
- [22] Doubs II B 428
- [23] Ce fief est ainsi qualifié dans un acte du 8 janvier 1527 (Doubs II B 427)
- [24] Marie-Thérèse Caron : La noblesse dans le duché de Bourgogne 1315-1477 PUF 1987 p211
- [25] B 11 722 f° 52 v°
- [26] Doubs E 3881
- [27] Doubs II B 427
- [28] S'il n'y a pas de confusion dans les textes, cette réunion pourrait remonter à 1463 (Doubs II B 427 f° 17r° et 19 r°). La question est fort obscure.
- [29] B 11 232 f 50 r°
- [30] 1 F 166<sup>2</sup>
- [31] B 11 280 f° 52 v°
- [32] H 1242
- [33] Annuaire du Doubs 1876
- [34] H<sup>te</sup> Saône E 625 – acte du 2 juillet 1372
- [35] En août 1341 (B 11.232 f° 50r°)  
En 1342 (B 11.239 f° 41 r°)
- [36] 27 avril 1374 (B 11.278 f°120r°)
- [37] B 11.280 f°52 v°
- [38] B 11.691
- [39] B260 f°189r°
- [40] 8 livres s'entend du revenu. Le fief d'Etrabonne était donc un peu inférieur à celui de Charmes, tant par la superficie que pour le revenu.
- [41] B 11.331 f°61r°-80v°-138v°
- [42] B 11.376 acte du 15 avril après Pâques 1433
- [43] B 11.381 f°48r°
- [44] B 11.381 f°167v°
- [45] B 11.383 f°199r°
- [46] B 11.382 f°65
- [47] E 1859
- [48] B 11.382 f°65
- [49] 22 janvier 1442/43 B 11 381 f°167v°
- [50] B 11.342 f°<sup>os</sup> 155 v° et 156
- [51] B 457
- [52] Doubs II B 427 f°17r°
- [53] Doubs II B 428

- [54] Doubs II B 427 acte du 30 avril 1552
- [55] Peincedé XIX p31 analyse d'un protocole de Jean Morel, notaire à Dijon (1535-1584)
- [56] Doubs B 2285 f<sup>os</sup> 104 r<sup>o</sup> et 107
- [57] Doubs II B 427
- [58] Doubs II B 428 et B 2285
- [59] E 1744 et Doubs B 2285 f<sup>o</sup>13
- [60] Doubs B 2285f<sup>o</sup>13
- [61] Archives de la ville de Dijon, registre paroissial de S<sup>t</sup> Pierre en 1677
- [62] H<sup>te</sup> Saône G 105 f<sup>o</sup> 74v<sup>o</sup> sqq
- [63] La noblesse aux Etats de Bourgogne p 116
- [64] E 1809 f<sup>o</sup> 353 v<sup>o</sup>
- [65] Besançon 1843 p 103
- [66] Boivin : Le siège de la ville de Dole. Edition de 1869 p243 (pour tout l'épisode).
- [67] Doubs II B 353
- [68] Doubs II B 369
- [69] H<sup>te</sup> Saône G 105
- [70] C 4376 f<sup>o</sup>22r<sup>o</sup>
- [71] Doubs II B 428
- [72] E 1810 f<sup>o</sup>25r<sup>o</sup>
- [73] Recueil de Peincedé T IV p 499
- [74] H<sup>te</sup> Saône G 105 f<sup>o</sup> 74v<sup>o</sup>
- [75] 4 E 40/17
- [76] Registre paroissial. Elle fut inhumée au chœur de l'église, sous le clocher.
- [77] D'Arbaumont : Armorial de la chambre des comptes.
- [78] Edme de la Rochette, fils de Jean-Claude Dubois de la Rochette mourut à la Rochette le 12 novembre 1712, à l'âge de 48 ans 8 mois. Sa sœur Jeanne Barbe avait épousé le 29 janvier 1693 Antoine Morisot de Tasniot.
- [79] André Bourée : La chancellerie près le Parlement de Bourgogne – Dijon 1927 p164.
- [80] 4 E 40/33 cf. Henri Giroux : La rue des Forges du Moyen-Age jusqu'au

- XX<sup>ème</sup> siècle in "Les cahiers du vieux Dijon" n° 5 p 23
- [81] 4 E 40/35
- [82] 4 E 40/37
- [83] 4 E 40/35
- [84] 10 août 1768 (4 E 40/35)
- [85] 30 décembre 1773 (4 E 40/37)
- [86] C 1238
- [87] Exemples en 1771 (4 E 40/36) – en 1775 (4 E 40/37) – en 1785 (4 E 40/39)
- [88] 4 E 40/40
- [89] 8 nivose an VI (4E40/90)
- [90] En 1771 (4 E 40/36)
- [91] Testament du 14 avril 1763 contrôlé le 29 janvier 1770 (C 8704). Anne-Reine mourut le 11 juillet 1769. Sa nièce Marie était morte le 19 août 1763.
- [92] 4 E 40/90
- [93] 4 E 40/40
- [94] On a d'innombrables exemples d'un tel contresens. C'est ainsi que la marquise de Brun fut réputée émigrée dans son fief de La Marche-sur-Saône alors qu'elle résidait à Dole d'où elle ne s'était jamais absentée.
- [95] L 1876/2. Un poêle était une chambre chauffée par la plaque de cheminée de la chambre contiguë. Cette plaque insérée dans le mur séparatif remplissait le rôle d'un radiateur de chauffage central.
- [96] Q 899/9
- [97] fils de Pierre Joseph Philippe Barberot et de Marie-Reine Grignon, décédés à Gray.

N.B. Les cotes d'archives ne sont précédées du nom du département où elles sont conservées que lorsqu'il s'agit du Doubs ou de la H<sup>te</sup> Saône. Toutes les autres relèvent de la Côte d'Or.

## Petit lexique

Amodiation :	Location.
A moitié croît et décroît :	En partage des profits et pertes.
Bichet :	Boisseau
Chevances :	Domaine produisant un revenu.
Costel :	Coté
Damoisel	Noble pas encore armé
Devoir d'ost :	Tenu au devoir d'envoyer un homme d'arme.
Emancipation :	Elle avait lieu à 25 ans. Le père pouvait émanciper son fils plus tôt.
Emine :	400 litres de grain
Fief :	Terre donnée par un seigneur pour entrer dans sa vassalité, y compris le service d'ost.
Fief lige :	Si une terre appartient à 2 fiefs, le fief lige l'emporte sur l'autre.
Franc alleu :	Propriété d'un noble ou roturier qui n'est engagé envers aucun suzerain (statut remontant aux temps barbares).
Hommage féodal :	L'hommage était rendu à chaque changement de suzerain
Maisière :	Maison en ruine.
Messiers :	Gardes de moisson
Maignie ou mesnie :	Gens de la maison, ménage
Marque des fers :	Poinçon sur les fers qui sortaient d'une province
Meix roturier :	Paysan, sujet du vassal.
Mortes-payes :	Soldats à la retraite.
Noble :	Homme libre entré en vassalité
Procureur :	Personne nommée comme remplaçant pour des actes de justice.
Retrait lignage :	Possibilité de rembourser pour récupérer un fief, analogue au droit de préemption.
Serf :	Il doit 3 corvées par an (labour ou fenaison) plus une poule en début de carême.
Soiture :	Equivalent à 1 faux (1 journée de travail à la faux)
Table de Marbre :	Juridiction des eaux et forêts